

Département du Tarn
 Arrondissement :
 CASTRES
 MAIRIE de VABRE
 Tél : 05 63 74 40 60

EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 de la **COMMUNE DE VABRE**

Séance du 02 juillet 2024

Date de la convocation: 26/06/2024
L'an deux mille vingt-quatre et le deux juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Françoise PONS, Maire de Vabre

Membres en exercice : 14
 Présents : 13
 Représentés : 0
 Votants : 13
Présents : Françoise PONS, Patrick PISTRE, Michel PERALES, Romain DECOURT, Christine GAILLARD, Didier GUY, Laurence JULIEN, Bernard MOULIN-RIBERPREY, Christophe MUR, Claude SALVETAT, Pierre-Jean SELLES, Aurore VAREILLES, Marie WILTORD RIBOULET

Pour : 13
 Contre : 0
 Abstention : 0
Absents excusés : Michel CALS

Secrétaire de séance : Michel PERALES

N° DE 2024 061

Objet : Tarif eau assainissement du 01/10/2024 au 30/09/2025

Mme le Maire informe le conseil municipal des principales modifications concernant l'eau potable et l'assainissement

- Concernant l'eau potable, elle propose de fusionner les deux tranches de consommation d'eau
- Concernant l'assainissement, elle propose de mettre en place un abonnement annuel à l'assainissement pour les habitations reliées à l'assainissement collectif de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2224-1

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à la majorité :

- Fixe le prix de l'eau et de l'assainissement comme suit :

Abonnement annuel au réseau d'eau potable	99.00 €/an	Quatre-vingt-dix-neuf euros par an
Consommation	1.80€/m3	Un euro et quatre-vingt cents par m3 consommé
Abonnement annuel au réseau d'assainissement	15.00 €/an	Quinze euros par an
Redevance assainissement	1,80€/m3	Un euro et quatre-vingt cents par m3 consommé
Branchement au réseau d'eau potable ou d'assainissement	700.00 €	Sept cents euros le branchement
Reprise de concessions (réouverture de compteur d'eau)	120,00 €	Cent vingt euros
Remplacement compteur suite au gel	180,00 €	Cent quatre-vingt euros

- Précise que ces tarifs sont applicables pour la période du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025

- Rappelle que le branchement au réseau d'eau potable ou d'assainissement est limité à cinq mètres linéaires.



Fait et délibéré à Vabre, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Madame Françoise Pons

Madame PONS Françoise

Maire de Vabre (Tarn)



Maire de VABRE

Monsieur Michel PERALES

Secrétaire de séance



AGEDI Dépôt Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 04/07/2024 081-218103059-20240702-DE_2024_061-DE